



EDITO

Une question est de plus en plus présente dans nos esprits et celui des scientifiques ; à ce jour, elle n'est pas clairement tranchée : Les ondes électromagnétiques ont - elles un effet sur la santé ?

Téléphones portables, wifi, antennes relais, Bluetooth, fours à micro-ondes... les ondes électromagnétiques sont partout. Le fait que l'Organisation Mondiale de la Santé ait classé les champs électromagnétiques de radiofréquences « *possiblement cancérogènes* » dès 2011 et au nom du principe de précaution, il est souhaitable de ne pas s'exposer plus que nécessaire au quotidien.

C'est une situation inédite. Un téléphone mobile fait actuellement l'objet d'un rappel en raison du niveau d'exposition aux ondes électromagnétiques auquel il expose ses utilisateurs. Il s'agit du Hapi 30, un modèle assez basique, à clapet, que l'opérateur Orange commercialisait sous sa propre marque.

Des gestes simples pour limiter l'exposition: éteindre son téléphone la nuit surtout si on le garde à côté de soi, utiliser un kit main libre avec fil et téléphoner lorsque le mobile a des conditions de réception optimales. Plus le nombre de barrettes est faible, plus le mobile émet d'ondes. Lorsque l'on dort ou que l'on est absent, il n'y a pas d'intérêt à laisser le wifi actif. La quasi-totalité des box actuelles sont équipées en façade d'un bouton pour allumer ou éteindre le wifi. Mieux, toutes permettent de programmer des plages horaires pour l'utilisation du wifi. Adoptons ces gestes simples et soyons des consommateurs avertis!

Responsable de la publication :

Simone BASCOUL

Ont participé à ce numéro :

Denis RANDON

Jacqueline JAMET

Anthony THOMASSIN

Muriel BRUNET

Marine PERRIER

Carole ZERHOUNI

Sommaire

Feuille de route « Air » de Montpellier page 2

Le chiffre à retenir page 3

Le chèque énergie arrive page 4

Les astuces de printemps page 5

Linky et l'envoi des données page 6

Le gaspillage alimentaire au collège page 7

La CLCV en action page 8

Union locale CLCV Montpellier

23 avenue de Nîmes Résidence Utrillo 34000 MONTPELLIER

Téléphone : 04.67.60.31.10

Email: montpellier@clcv.org

Blog: www.clcv-montpellier.org

Elaboration d'une feuille de route « Air » de Montpellier

Il existe des normes européennes sur la qualité de l'air. Pour la zone de Montpellier, ces normes ne sont pas respectées en ce qui concerne les valeurs limites du dioxyde d'azote NO₂. Cela est principalement dû aux transports, qui sont à l'origine de 80 % des émissions de NO₂.

La carte établie par ATMO Occitanie montre clairement la concentration excessive en dioxyde d'azote (NO₂) à proximité des principaux axes routiers (dont l'A9).

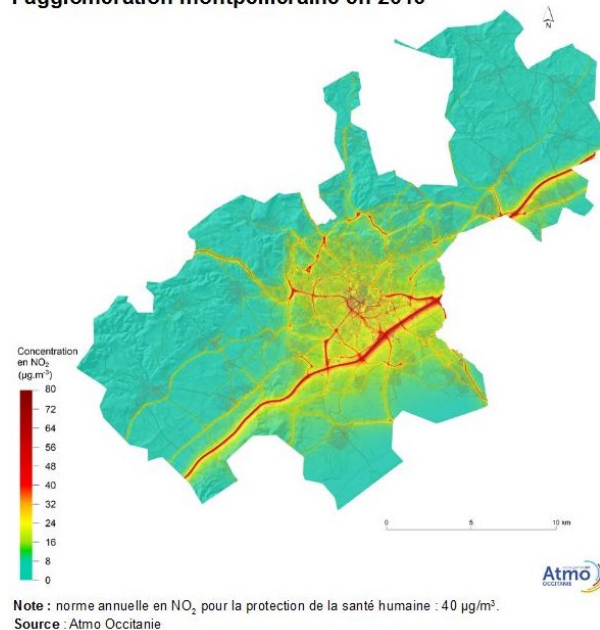
Elaboration concertée d'une feuille de route

De nouvelles actions doivent être entreprises pour améliorer la qualité de l'air. Elles sont inscrites dans une feuille de route élaborée par le préfet de l'Hérault.

Cette feuille de route a fait l'objet d'une concertation avec les structures compétentes sur la qualité de l'air. Le public a également été consulté via un questionnaire en ligne.

Le travail d'élaboration a été soumis à un comité de pilotage. La CLCV y représente les consommateurs et les habitants. La feuille de route a été publiée le 13 avril 2018

Les concentrations moyennes annuelles en NO₂ sur l'agglomération montpelliéraine en 2016



Contenu de la feuille de route

Le processus de concertation a permis d'élaborer des fiches actions. Elles concernent principalement le secteur des transports. Pour chaque action, un pilote est désigné : intercommunalités (notamment la métropole de Montpellier), département de l'Hérault, région Occitanie, Etat...

A titre d'illustration, voici quelques exemples d'actions :

- Véhicules propres : remplacement des véhicules des collectivités, développement des bornes de recharge
- Développement d'un réseau d'axes cyclables et piétons sécurisés pour inciter à l'usage du vélo ou à la marche pour les déplacements quotidiens
- Alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle : transport en commun, pôles d'échanges multimodaux...

La CLCV suivra la mise en œuvre des actions et vous informera de l'avancée de ces travaux.

Plus d'infos sur notre blog:

<http://www.clcv-montpellier.org/2018/04/la-feuille-de-route-qualite-de-l-air-de-montpellier.html>

LE CHIFFRE A RETENIR... ZERO PESTICIDE

Grâce aux mesures des lois relative à la transition énergétique pour la croissance verte et pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, la France s'est engagée dans la réduction d'usage des pesticides et la protection contre leurs effets nocifs sur l'homme et l'environnement.

Depuis le 1er janvier 2017, la vente en libre-service des produits phytopharmaceutiques aux utilisateurs non professionnels n'est plus autorisée (sauf les produits de bio contrôle, les produits qualifiés à faible risque ou dont l'usage est autorisé en agriculture biologique). Ces produits sont délivrés après un conseil personnalisé donné par un vendeur certifié. L'interdiction s'applique quel que soit le lieu de vente : grande distribution, magasins de bricolage et jardinerie.

La CLCV, avec son réseau de bénévoles, a réalisé en 2017 une enquête « client mystère » afin de s'assurer du respect de la réglementation. Principal enseignement : 44 % des enseignes étaient en infraction avec la réglementation puisqu'elles proposaient à la vente, dans leur espace libre-service, des produits dangereux qui ne devraient être vendus que par un vendeur spécifiquement formé.

A partir de 2019, l'utilisation des produits phytopharmaceutiques par les particuliers sera interdite (sauf les produits de bio contrôle, les produits qualifiés à faible risque dont l'usage est autorisé en agriculture biologique).

Jardiner autrement c'est en premier lieu comprendre et adopter de bonnes pratiques pour avoir un jardin en bonne santé et ne pas avoir à recourir aux traitements chimiques.

<http://www.jardiner-autrement.fr/>

<http://www.clcv.org/actualites/pesticides-vendus-en-magasins-44-des-enseignes-en-infraction.html>



LE CHEQUE ENERGIE ARRIVE DANS NOS BOITES AUX LETTRES

La loi de transition énergétique de 2015 a entériné la création du chèque énergie. Après une expérimentation en 2017 sur 4 départements, la généralisation du dispositif au 1er janvier 2018 a remplacé les anciens tarifs sociaux de l'énergie (Tarif spécial de solidarité TSS pour le gaz et Tarif première nécessité TPN pour l'électricité)



Le chèque énergie est attribué chaque année en fonction des revenus et de la composition des foyers. Sa valeur peut varier entre 48€ et 227€.

Depuis fin mars 2018, il est envoyé à toutes les personnes éligibles à cette aide et qui ont justifié auprès des services fiscaux de leurs revenus sur l'année 2016. Il sera valable jusqu'au 31 mars 2019. Il n'y a aucune démarche à faire. Un site internet a été spécialement créé : www.chequeenergie.gouv.fr pour vérifier son éligibilité, utiliser le chèque en ligne, déclarer la perte ou le vol du chèque.

Vous pouvez utiliser le chèque énergie pour payer :

- vos factures d'énergie (électricité, gaz, chaleur, fioul, bois...), auprès de votre fournisseur quel qu'il soit;
- vos charges de chauffage incluses dans votre redevance, auprès de votre gestionnaire, si vous êtes logés dans un logement-foyer conventionné (foyer de jeunes travailleurs, foyer de travailleurs migrants, résidence pour personnes âgées...);
- certains travaux visant à limiter la consommation d'énergie de votre logement (rénovation des fenêtres, isolation...), en complément des aides à la rénovation existantes. Seuls les professionnels certifiés "Reconnu garant de l'environnement" (RGE) acceptent ce type de chèque comme titre de paiement.

L'envoi du chèque est complété par 2 attestations de droits connexes pour bénéficier de droits associés au chèque auprès des autres fournisseurs. Il est impératif de leur renvoyer pour pouvoir en bénéficier !

Par exemple, en cas de déménagement, vous serez dispensé de payer les frais de mise en service ; en cas d'incident de paiement, vous ne subirez pas de réduction de puissance en période hivernale, et vous bénéficierez de réductions sur certains frais facturés par votre fournisseur.

Plus d'infos sur notre blog :

<http://www.clcv-montpellier.org/2018/03/qui-a-droit-au-cheque-energie-comment-en-beneficier.html>

Les astuces de ... Printemps pour un grand ménage

Le printemps est là ! L'occasion de faire un grand ménage dans nos intérieurs.

On commence par les placards, dont les portes et les intérieurs sont souvent délaissés lors des sessions ménages hebdomadaires...

➤ Commencez par mélanger 1 cuillère à café de cristaux de soude avec 250 ml d'eau tiède. Dans un autre récipient, versez 1 cuillère à café de savon noir avec 5 gouttes d'huile essentielle d'eucalyptus. Versez les 2 préparations dans un spray vide, agitez et pulvérisez sur les surfaces à nettoyer. Frottez avec une éponge et laissez agir 5 minutes avant de rincer.

Finis les moquettes poussiéreuses et les parquets non brillants...Voici nos astuces pour assainir et faire briller.

➤ Mélangez 10 gouttes d'huile essentielle de lavandin avec du bicarbonate de soude. Saupoudrez généreusement la poudre sur la moquette et laissez reposer 2 à 3 heures. Frottez ensuite à l'aide d'une brosse et passez l'aspirateur pour finir.

➤ Pour un parquet brillant, il suffit de passer la serpillière en ayant dilué dans votre seau 4 cuillères à café de vinaigre blanc et plus ou moins 15 gouttes d'huile essentielle d'arbre à thé selon votre sensibilité.

Pour d'autres astuces:

http://www.clcv.org/images/CLCV/fichiers/ecoconsommation/d%C3%A9pliant_Maisonnette_2013.pdf



RUBRIQUE ANNIVERSAIRE



Déjà 20 ans ... En 1998, notre association change de sigle pour devenir la Confédération de la Consommation, du Logement et du Cadre de Vie (CLCV) et adopte la signature « *citoyens au quotidien* ».



Faisons un peu d'histoire.

En 1952, naît la Confédération Nationale des Associations Populaires Familiales, très active dans le mouvement qui accompagne la reconstruction : occupation des logements vides, création d'équipements collectifs... D'emblée, elle s'intéresse à l'ensemble du "cadre de vie". En 1975-1976, elle devient la Confédération Syndicale du Cadre de Vie (C.S.C.V.), une nouvelle définition de l'action de groupe de pression que constituent les consommateurs organisés, pour améliorer la qualité de la vie.

Aujourd'hui comme avant, elle œuvre pour une société plus juste, plus équitable, au sein de laquelle chacun a un rôle à jouer, peut être écouté et entendu.

Elle agit pour améliorer la qualité de la vie, pour des produits sains et loyaux accessibles à tous, pour des modes de production et de distribution des biens et des services respectueux de la santé, de la sécurité, et de l'environnement. Depuis son origine, son action se situe dans ce que l'on appelle aujourd'hui la consommation éco-citoyenne.

Si vous souhaitez rejoindre l'équipe de bénévoles de la CLCV, n'hésitez pas à nous contacter par mail herault@clcv.org ou par téléphone au 06 23 41 03 55.

Linky – Comment se déroule l’envoi des données ...

Vers le gestionnaire de réseau :



Le compteur communicant d’électricité Linky transmet des données à Enedis (ex-ERDF). Par défaut, cela concerne la consommation journalière globale (et non pas de chaque appareil). Exception : pour l’accomplissement de missions de service public (comme des travaux de rénovation), Enedis peut regarder plus finement la consommation d’un foyer.

L’envoi quotidien et l’exception énoncée se déroulent sans que l’accord de l’abonné ne soit requis. En revanche, la collecte de données chaque heure ou demi-heure, de manière habituelle, exige un consentement préalable.

Les paramétrages (toujours réversibles) sont accessibles sur le site Internet d’Enedis, ainsi que le suivi de la consommation et la possibilité de supprimer des enregistrements.

Les données transitent en étant chiffrées et sans être directement identifiantes (pas de nom, adresse, etc...). Même si à terme il est prévu que des données soient stockées également dans le compteur Linky lui-même, cela n’est pas encore le cas, pour des raisons techniques. Quand ce dispositif sera proposé, l’abonné pourra s’y opposer ou effacer quand il le souhaite les données locales (par exemple, avant un déménagement).

Vers un tiers :

Typiquement, il s’agit du fournisseur d’énergie choisi. Enedis lui remet systématiquement la consommation mensuelle. Cependant, les données journalières ou horaires peuvent aussi être communiquées, si l’usager y a consenti via son espace personnel et sécurisé sur le site d’Enedis.

Il est prévu qu’un client, qui est considéré comme le propriétaire de ses données personnelles, puisse les confier à d’autres tiers, à des fins commerciales.

Le 5 mars 2018, la CNIL a mis en demeure la société DIRECT ENERGIE de se mettre en conformité (dans un délai de 3 mois) avec l’article 7 de la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978, qui prévoit la nécessité d’un consentement libre, éclairé et spécifique.

En effet, par une pratique dolosive, DIRECT ENERGIE a obtenu de ses clients dotés du compteur Linky des données fines concernant leur consommation. L’entreprise a fait croire à ses clients que leur accord à la collecte des données de consommation à la demi-heure était une condition sine qua non pour activer le compteur.

Mise en demeure de la CNIL : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCnil.do?oldAction=rechExpCnil&id=CNILTEXT000036742604&fastReqId=1245816250&fastPos=2>

Communiqué de la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/direct-energie-mise-en-demeure-pour-une-absence-de-consentement-concernant-les-donnees-issues-du>

La CLCV parle du gaspillage alimentaire avec des élèves de cinquième.

La CLCV de Montpellier mène régulièrement des actions de sensibilisation sur le gaspillage alimentaire. Depuis 2016, elle anime des ateliers au collège de Saint-Jean-de-Védas.

Ce début février 2018, cela se passait au collège de Saint-Jean-de-Védas où depuis 2016, elle anime des ateliers.



L'atelier débute par un échange. Que mettent les élèves derrière le terme « gaspillage alimentaire » ? Pour quelles raisons pensent-ils qu'il faut le réduire ? Un petit quiz, fait tous ensemble, permet de mettre des chiffres sur l'importance du phénomène.

Ensuite vient une réflexion sur l'une des causes, l'acte d'achat, à partir d'un décryptage de publicités télé, dont une pour les « céréales » du petit-déjeuner. Une bonne introduction à une autre vidéo, d'information celle-là, qui rapporte les conclusions de l'enquête « *Gros plan sur les céréales du petit-déjeuner de vos enfants* » menée en octobre dernier par la CLCV. Suit une petite séance autour d'illusions d'optique pour se convaincre que nul ne peut dire « à moi, on ne me la fait pas ! ».

Étape suivante : décortiquer les informations sur un emballage que les élèves ont entre les mains en identifiant ce qui n'est que publicité puis retrouver les mentions obligatoires.

Bravo aux élèves qui se sont tous intéressés à ce qui s'est passé pendant les deux heures (sans récréation) que dure cet atelier.

Le risque dans ces animations, c'est que le message soit oublié dès la porte refermée. Ici, l'atelier n'est qu'une étape dans une réflexion que la professeure va poursuivre tout au long de l'année dans les cours de SVT dont elle a la charge.

Quant aux bénévoles de la CLCV, ils sont prêts à reproduire ce type d'action dans les établissements scolaires qui le souhaiteraient.

Références:

Sur le site du collège de Saint-Jean-de-Védas présentation des actions

http://www.louisgermain34.com/gaspillage_alimentaire.php

Le compte-rendu de l'action 2016

http://www.louisgermain34.com/fichiers/image/svt/gaspillage_alimentaire/enquete_CLCV.pdf

Sur notre blog l'article sur ce thème

<http://www.clcv-montpellier.org/2018/02/reduire-le-gaspillage-alimentaire.html>

L'enquête CLCV nationale 2017

<http://www.clcv.org/alimentation/notre-enquete-gros-plan-sur-les-cereales-du-petit-dejeuner-de-vos-enfants.html>

➤ www.clcv-montpellier.org

Retrouvez l'actualité de votre association en vous inscrivant à la lettre d'informations du blog !

Un café santé pour prendre soin de soi

La Pompignane. À l'Espace de vie, on parle de maladies cardiovasculaires.

Récemment, une dizaine d'habitants du quartier se sont retrouvés à l'Espace de vie sociale pour un café santé sur la prévention des maladies cardiovasculaires. Animé par Jean-Pierre Cartaut, riverain très impliqué dans l'association Afdoc (Association française des malades et opérés cardiovasculaires), cet intéressant moment d'échanges a permis aux participants de s'informer sur les facteurs de risques et les différentes pathologies, et de partager questionnements et témoignages. Le sujet était sérieux mais l'ambiance conviviale ! Cette rencontre était la première d'un cycle de quatre : les prochaines se dérouleront les mercredis 11 avril (prévention des accidents domestiques), 2 mai (maladies chroniques) et 6 juin



■ Jean-Pierre Cartaut et les habitants du quartier.

(prévention des risques en période de canicule, notamment pour les personnes âgées), de 15 h à 17 h, à l'EVS. Ces rendez-vous sont gratuits et ouverts à tous. N'hésitez pas à vous inscrire pour les prochaines dates au 07 78 21 33 90.

► Espace de vie sociale de La Pompignane, 49 rue Paul-Marres, résidence Pompignane bâtiment 9.

► Correspondant Midi Libre : 06 71 26 04 26



➤ DES CAFES SANTE POUR PRENDRE SOIN DE SOI

L'espace de vie sociale de la Pompignane propose encore 2 rencontres gratuites et ouvertes à tous :

- Le mercredi 2 mai 2018 de 15h à 17h : les maladies chroniques
- Le mercredi 6 juin 2018 de 15h à 17h : prévention des risques en période de canicule

Lieu : CLCV - Espace de vie sociale 49 rue Paul Marres - Résidence Pompignane Bâtiment 6

Inscription au 07 78 21 33

Vous êtes adhérent -e, aussi vous avez dû recevoir l'invitation à l'Assemblée Générale de la CLCV de Montpellier qui se déroulera le samedi 28 avril 2018 à 9h à la MPT F. Chopin—1 rue du Marché aux bestiaux (à côté de nos bureaux) à Montpellier.
N'hésitez pas à venir avec une personne qui souhaite découvrir la CLCV !

La CLCV, c'est quoi ?

Une association de consommateurs et de locataires, à but non lucratif et agréée comme association représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique. Elle agit pour un équilibre économique plus respectueux des intérêts des consommateurs et de leur pouvoir d'achat. Elle vise à faire évoluer les modes de vie et de consommation afin de réduire leurs impacts négatifs sur la santé et l'environnement, tout en prônant l'amélioration du confort et des conditions de vie.

Vous pouvez venir nous rencontrer dans nos différents lieux de permanence dans le département de l'Hérault. Pour retrouver les contacts, rendez-vous sur notre site :

<http://www.clcv.org/permanences-clcv/languedoc-roussillon/clcv-montpellier>